

**ANNEXE AU CONTRAT DE SCOLARISATION
REGLEMENT FINANCIER
ECOLE ET COLLEGE SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
ANNEE 2026 - 2027**

A. FRAIS OBLIGATOIRES

1- PARTICIPATION DES FAMILLES

Montant par enfant et par an :

- Maternelle/Elémentaire/Collège

1 040 €

L'Ensemble Scolaire St Jean-Baptiste de la Salle est un établissement privé catholique sous contrat d'association avec l'Etat. A ce titre, la scolarité est gratuite. La participation des familles prend donc en compte ce qui n'est pas financé par l'Etat ; elle est indispensable pour couvrir les frais suivants :

- les constructions et les grosses réparations des bâtiments,
- les achats de mobilier et d'équipements pédagogiques,
- les frais engagés au titre de l'animation pastorale,
- le versement de certaines charges sociales liées à la rémunération des enseignants,
- la part des frais administratifs non couverte par les forfaits
- les cotisations de fonctionnement de l'Enseignement Catholique.

2- LE NUMERIQUE AU COLLEGE : 6° / 5°

Une participation de 15 €/mois est demandée pour couvrir les frais de location-vente du matériel numérique (Ipad).

3- ACTIVITES SPORTIVES DANS LE CADRE DU COURS D'EPS

A titre indicatif, les frais **annuels** de participation à l'activité sportive de canoë pour les élèves de 5°/4°/3° s'élèvent autour de 60 € pour 2025/2026.

L'attestation « savoir nager » sera requise pour tous les élèves ; elle devra être transmise au Collège avant le 05/07/2026.

4- ASSURANCE SCOLAIRE

L'établissement assure l'ensemble de ses élèves. Merci de ne plus fournir d'attestation d'assurance.

- ❖ Elle couvre votre enfant 24h/24, 7jours/7 du jour de la rentrée 2025 à la veille de la rentrée 2026 à l'école, en vacances et à la maison pour tout ce qui pourrait lui arriver. De même, votre enfant est couvert lors de stages, sorties scolaires et activités facultatives.
- ❖ Cette assurance ne couvre pas les dommages que votre enfant pourrait causer à autrui. Dans ce cas l'enfant est couvert par votre contrat multirisque habitation ou votre responsabilité civile chef de famille.
- ❖ L'ensemble scolaire ne délivre plus d'attestation d'assurance ; c'est désormais aux familles de télécharger le document depuis le site <http://saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents> .

5- FRAIS DE DOSSIER

Les frais de dossier sont à régler au moment de l'inscription. Celle-ci ne devient définitive qu'après leur règlement. Ces frais sont acquis à l'établissement, ils correspondent aux frais administratifs générés par l'inscription ; ils ne sont donc pas remboursés si la famille se désiste avant la rentrée scolaire.

Soit - à l'Ecole : 30 € en cas de réinscription, 80 € en cas de nouvelle inscription,

- au Collège : 30 € en cas de réinscription / 80 € en cas de nouvelle inscription (y compris pour les élèves venant de l'Ecole de La Salle).

6- ACOMPTE D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION

Un acompte d'une valeur de 80 € est exigible lors de la confirmation d'une première inscription et lors d'une réinscription (chèque à l'ordre de OGEC la Salle). Il sera déduit de la facture annuelle. Cet acompte ne sera remboursé qu'en cas de désistement pour une cause réelle et sérieuse telle qu'un déménagement.

7- CAUTION MANUELS SCOLAIRE COLLEGE

Un chèque de caution d'un montant de 60 € (libellé à l'ordre de « OGEC La Salle ») est exigible lors de l'inscription de votre enfant au Collège. Ce chèque ne sera pas encaissé.

8- LES REDUCTIONS ET LES AIDES

- ❖ En cas d'inscription de plusieurs enfants au Collège ou à l'Ecole, les réductions suivantes sont accordées sur **la contribution familiale** aux familles qui en font la demande :
 - **30% au troisième enfant**
 - **50% par enfant à partir du quatrième enfant**
- ❖ Les collégiens peuvent bénéficier d'une bourse d'études de l'Etat en fonction de vos revenus. Les dossiers de demande de bourse sont distribués en début d'année.
- ❖ Selon les ressources, il est possible d'obtenir une « aide à la restauration pour les collégiens » du **Conseil Général**. Ces dossiers de demande peuvent être remplis directement en ligne sur le site « www.herault.fr » rubrique « jeunesse/aide à la restauration scolaire » ou retirés au secrétariat des établissements d'origine.
- ❖ Fonds social d'aide à la restauration : somme allouée pour le Collège, qui permet d'apporter une aide financière d'appoint à des familles en difficulté, et qui en font la demande.

B. FRAIS FACULTATIFS

1- RESTAURATION SCOLAIRE

La demi-pension est facultative et est déterminée par les parents **dès le jour de la rentrée.**

❖ Demi-pension régulière Maternelle - Primaire - Collège

La facturation est annuelle pour les élèves qui mangent de façon régulière (voir tableau ci-dessous).

Demi-pension complète (4 repas par semaine)	89,60 €/mois sur 10 mois
3 repas par semaine	67,20 €/mois sur 10 mois
2 repas par semaine	44,80 €/mois sur 10 mois
1 repas par semaine	22.40 €/mois sur 10 mois

✓ Absences

Tout élève absent et pour lequel un repas a été commandé sera redevable de ce repas (même en cas de **maladie**). En revanche, les repas seront décomptés de la facture annuelle au prix payé par l'établissement à la société de restauration (**remboursement au terme du 5^{ème} jour d'absence et sous réserve d'avoir fourni un certificat médical**).

✓ Changement de régime et de jour

Un changement de régime (demi-pensionnaire devenant externe ou externe devenant demi-pensionnaire) entraînera systématiquement une facture rectificative proratisée. **Vous avez la possibilité de modifier le régime de votre enfant jusqu'au 20/09/26 en le signalant par écrit. Passé ce délai, tout changement ne sera pris en compte qu'au 1^{er} du mois suivant la demande écrite au service comptable, et ne sera possible qu'une seule fois par trimestre.**

✓ Repas occasionnels

L'élève peut se procurer des tickets-repas au prix de **7,50 € l'unité**.

✓ PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

Panier repas fourni par la famille dans le cadre de la mise en place d'un PAI. Les frais inhérents à la prise en charge (surveillance, mise à disposition de plateau, de couverts, pain) sont de **3 € par repas**.

2- COTISATION APEL

L'association de parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la Direction de l'établissement, de l'organisation de l'Enseignement Catholique et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services, dont la revue "Famille et Education". L'adhésion à cette association est volontaire et la cotisation est appelée sur le relevé de contribution des familles. A titre indicatif, la cotisation pour l'année 2025/2026 s'élève à **23 €** par famille.

Bien que facultative, cette cotisation est facturée à tous.

Les familles qui ne désireraient pas payer cette cotisation devront expressément en faire la demande par écrit auprès du secrétariat **avant le 05 juillet 2026**.

3- CONTRIBUTION DE SOLIDARITE

Les familles qui souhaitent soutenir l'Ensemble Scolaire Saint Jean-Baptiste de La Salle de Montpellier peuvent augmenter leur participation financière d'un montant variable, à leur convenance, à partir de **10 € en remettant à l'établissement un chèque à l'ordre de « Fondation La Salle » ; un reçu fiscal leur sera adressé.**

4- ETUDE ET GARDERIE

- Au Collège, gratuité des frais de participation à l'étude de 17h à 18h.
- A l'Ecole, les frais de participation sont forfaitaires et apparaissent sur la facture annuelle (voir tableau ci-dessous).

ECOLE	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours
Matin	140 €	200 €	250 €	300 €
Soir	280 €	400 €	550 €	620 €
Matin et soir	300 €	450 €	600 €	650 €

Ces prestations sont facultatives. Elles font l'objet d'un choix par les parents.

Etude et garderie à titre exceptionnel : 5 €.

Les frais de garderie des enfants de moins de 6 ans sont déductibles des impôts.

5- COTISATION ASSOCIATION SPORTIVE AU COLLEGE

Cette cotisation correspond à l'adhésion personnelle de l'enfant à l'association sportive de l'établissement et dont l'entraînement sportif se déroule en dehors des heures scolaires. Elle sera appelée directement par les enseignants d'E.P.S. en début d'année. A titre indicatif, elle s'élève pour l'année 2025/2026 à 50 €/an pour l'adhésion d'1 enfant, 80 €/an pour l'adhésion de 2 enfants et 100 € pour l'adhésion de 3 enfants.

C. MODE DE REGLEMENT

- ❖ Le mode de règlement est le prélèvement automatique bancaire, qui est programmé **le 08 de chaque mois, d'octobre à juillet** de l'année suivante, soit **10 mensualités**. **Un paiement par carte bancaire sera possible depuis l'application EcoleDirecte.**
- ❖ Toute famille qui voudrait déroger à cette règle devra faire, avant le 20 octobre, un chèque global du montant de la facture, ou établir **10 chèques** qui seront mis en banque aux dates de prélèvements.
- ❖ L'imprimé ci-joint est à rendre avec 1 relevé d'identité bancaire et le formulaire d'inscription ou de réinscription.

Tout changement de compte bancaire doit être signalé avant le 15 de chaque mois pour être pris en compte le mois suivant.

Les demandes de prélèvements de l'année précédente sont reconduites automatiquement.

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront imputés sur le relevé de contributions.

Impayés

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.
En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES FRAIS

PREMIERE INSCRIPTION

TARIF ANNUEL POUR 1 ENFANT	Maternelle	Elémentaire	Collège
Participation des familles	1040.00 €	1040.00 €	1040.00 €
Frais de dossier	80.00 €	80.00 €	80.00 €
Total 2026/2027	1120.00 €	1120.00 €	1120.00 €
- avance	-80.00 €	-80.00 €	-80.00 €
- frais de dossier	-80.00 €	-80.00 €	-80.00 €
Reste dû	960.00 €	960.00 €	960.00 €
Payable en 10 mensualités	96,00 €	96,00 €	96,00 €

REINSCRIPTION

(concerne les élèves de l'ensemble scolaire Saint Jean-Baptiste De La Salle)

TARIF ANNUEL POUR 1 ENFANT	Maternelle	Elémentaire	Collège
Participation des familles	1040.00 €	1040.00 €	1040.00 €
Frais de dossier	30.00 €	30.00 €	30.00 €
Total 2026/2027	1070.00 €	1070.00 €	1070.00 €
- avance	-80.00 €	-80.00 €	-80.00 €
- frais de dossier	-30.00 €	-30.00 €	-30.00 €
Reste dû	960.00 €	960.00 €	960.00 €
Payable en 10 mensualités	96,00 €	96,00 €	96,00 €

FRAIS ANNEXES

Tee-shirt lasallien

Chaque élève sera doté d'un tee-shirt lasallien (1 couleur par niveau de classe). Ce tee-shirt sera porté pendant les cours de sport pour les élèves qui le souhaitent et pendant certains événements durant l'année scolaire (célébrations, rassemblements, voyages, sorties scolaires, ...).

Il sera facturé **8 € /enfant** et apparaîtra sur la facture annuelle d'octobre.

Caution Ipad

Un chèque de caution de **200 €** (à l'ordre de « Ogec La Salle ») sera exigé en début d'année scolaire. Ce chèque ne sera pas encaissé. **En fin d'année scolaire, les chèques non utilisés seront détruits par nos soins.**

Carnet de liaison

Chaque élève sera doté d'un carnet de liaison qui sera facturé **6 €**.